

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Direction générale des politiques
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

***LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES
POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE
FAMILLE MONOPARENTALE***

L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SCOLAIRES

Direction générale des politiques

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Septembre 1998

*425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1*

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de cette étude :

Planification, analyse et rédaction : Jacques Deslauriers
Claire Rousseau

Traitement de texte : Pascale Dumont

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES.....	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER : LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	3
CHAPITRE 2 : LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE ET LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.....	5
2.1 La mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale	5
2.2 L'enseignement collégial.....	5
2.3 L'apprentissage et la sanction des études	7
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE.....	9
3.1 La population à l'étude.....	9
3.2 La période d'observation.....	9
3.3 La source des données	10
3.4 La constitution du groupe.....	10
CHAPITRE 4 : LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTES	13
4.1 Les caractéristiques personnelles.....	13
4.2 Les caractéristiques liées aux études	14
Faits saillants	16
CHAPITRE 5 : LE CHEMINEMENT SCOLAIRE.....	17
5.1 La durée de participation	17
5.2 Les déplacements interprogrammes	19
Faits saillants	22

Table des matières

CHAPITRE 6 :	LA RÉUSSITE SCOLAIRE	23
6.1	Les indicateurs retenus	23
6.2	La réussite des cours.....	23
6.3	La diplomation.....	27
Faits saillants		29
CHAPITRE 7 :	LA POSTPARTICIPATION À REPS	31
7.1	La poursuite des études collégiales après REPS	31
7.2	La diplomation après la fin de la participation à la mesure.....	35
7.3	Résumé des résultats sur la poursuite des études et de la diplomation	40
7.4	La sortie de l'aide sociale après la fin de la participation à REPS	41
7.5	Comparaison de la diplomation des personnes inscrites à REPS avec l'ensemble de la population étudiante.....	47
Faits saillants		49
CONCLUSION.....		51
ANNEXE :	LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE ASPECTS NORMATIFS ET ADMINISTRATIFS.....	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Cohortes REPS étudiées	11
Tableau 2	Caractéristiques personnelles des personnes nouvellement inscrites à REPS, sessions automne 1990 à hiver 1993	13
Tableau 3	Caractéristiques liées aux études des personnes nouvellement inscrites à REPS, sessions automne 1990 à hiver 1993	15
Tableau 4	Nombre de sessions REPS selon le service d'enseignement et le type de formation.....	18
Tableau 5	Nombre de sessions REPS selon l'âge des participantes et le statut collégial.....	19
Tableau 6	Nombre de programmes fréquentés en cours de participation à REPS selon le type de formation	20
Tableau 7	Déplacements d'un type de formation à l'autre au cours de la participation à REPS	20
Tableau 8	Nombre de cours suivis durant la participation à REPS	24
Tableau 9	Nombre de cours suivis durant la participation à REPS selon la session d'études	24
Tableau 10	Taux de réussite des cours durant la participation à REPS selon le nombre de sessions.....	25
Tableau 11	Taux de réussite moyen des cours durant la participation à REPS selon certaines caractéristiques.....	26
Tableau 12	Session d'obtention du diplôme durant la participation à REPS	27
Tableau 13	Répartition des diplômées selon certaines caractéristiques en début de participation à REPS	28
Tableau 14	Inscriptions au collégial après la fin de la participation à REPS	31
Tableau 15	Poursuite des études collégiales après la fin de la participation à REPS selon certaines caractéristiques, période d'observation de quatre sessions	34

Liste des tableaux

Tableau 16	Nombre moyen de sessions après la fin de la participation à REPS selon le nombre de sessions de participation à REPS, période d'observation de quatre sessions.....	35
Tableau 17	Diplomation après la fin de la participation à REPS selon la session d'obtention du diplôme	36
Tableau 18	Répartition des diplômées après la fin de la participation à REPS, période d'observation de quatre sessions.....	37
Tableau 19	Répartition des diplômées après la fin de la participation à REPS selon le nombre de sessions de participation à REPS, période d'observation de quatre sessions	37
Tableau 20	Taux de diplômées en cours de participation et en postparticipation à REPS selon certaines caractéristiques, période d'observation de quatre sessions	39
Tableau 21	Taux de présence à l'aide sociale après la fin de la participation à REPS, période d'observation de quatre sessions.....	41
Tableau 22	Durée moyenne de présence à l'aide sociale après REPS selon le nombre de sessions de participation à cette mesure et le nombre de sessions poursuivies après la fin de la participation à cette mesure, période d'observation de quatre sessions.....	42
Tableau 23	Durée de présence à l'aide sociale après REPS selon le type de formation en début de participation à REPS, période d'observation de quatre sessions..	43
Tableau 24	Durée de présence à l'aide sociale en période postcollégiale	43
Tableau 25	Durée de présence à l'aide au cours des six derniers mois de la période postcollégiale	44
Tableau 26	Taux cumulatif de diplomation selon le nombre d'années écoulées pour les personnes nouvellement inscrites à l'automne au collégial à l'enseignement ordinaire, clientèle féminine du MEQ et participantes à REPS, 1990, 1991 et 1992	48

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Nombre de sessions REPS	17
Graphique 2	Sessions au collégial après la fin de la participation à REPS, période d'observation de quatre sessions	33
Graphique 3	Proportion des personnes sorties de l'aide sociale au cours des six derniers mois de la période postcollégiale	45

INTRODUCTION

La mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale (REPS) a vu le jour en 1984. Dès le départ, les chefs de famille monoparentale ont été ciblées, considérant que cette clientèle éprouvait des besoins spécifiques en matière de formation. Les études sur les familles monoparentales faisaient en effet ressortir leur fort taux de présence à l'aide sociale et leur durée de présence plus longue que les autres types de ménage. Pour différentes raisons, notamment l'insécurité occasionnée par le passage du programme d'aide sociale au programme d'aide financière aux étudiants, ces femmes n'entreprenaient pas d'études postsecondaires.

On a donc mis en place un programme sur mesure afin de favoriser leur retour aux études et faciliter ainsi l'obtention d'un emploi. Car, pour les familles monoparentales à l'aide sociale, le niveau de salaire à partir duquel il devient avantageux, sur le plan financier, de quitter l'aide sociale est plus élevé que pour les autres catégories de clientèle. Une formation susceptible d'aboutir à des emplois rémunérateurs est donc extrêmement importante.

Cette mesure existe depuis près de quinze ans et n'a pas fait l'objet d'évaluation quant à l'atteinte de ses objectifs scolaires. Les participantes¹ persévèrent-elles dans leurs études? Obtiennent-elles un diplôme? Poursuivent-elles leurs études après la participation à la mesure? La présente évaluation vise à répondre à de telles questions, questions qui s'avèrent d'autant plus pertinentes du fait que le Ministère vient de redéfinir l'ensemble de ses mesures actives. Soulignons en effet que la mesure REPS n'existe plus depuis le 1^{er} avril 1998, les mesures de formation ayant été reconfigurées; parmi les nouvelles mesures, aucune ne cible un type de ménage de façon exclusive.

Ce document se divise en trois blocs. Dans un premier temps (chapitres 1, 2 et 3), les objectifs de l'évaluation, l'environnement, c'est-à-dire l'enseignement collégial, et la méthodologie utilisée sont présentés. Dans un deuxième temps (chapitre 4), on aborde les caractéristiques de la population à l'étude. Enfin, les chapitres qui suivent traitent des résultats relativement au cheminement et à la réussite scolaire, tant pour la période de participation à REPS que pour la période qui suit la fin de la participation à cette mesure; on y traite également de la sortie de l'aide après la participation. En conclusion, on dégage quelques constats généraux et on soulève certains questionnements.

¹ Le genre féminin utilisé dans le document désigne autant les participants que les participantes à REPS.

CHAPITRE PREMIER

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Par cette évaluation, on vise à mesurer l'atteinte des objectifs scolaires de la mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale, soit le rehaussement de la scolarité des prestataires participantes et l'obtention d'un diplôme.

Cet objectif principal se divise en sous-objectifs. Ainsi, l'évaluation de l'efficacité de REPS quant à ses objectifs scolaires vise également à :

- identifier la proportion de participantes qui poursuivent leurs études après REPS, afin de mener à terme la démarche entreprise dans le cadre de la mesure;
- mesurer les résultats selon la durée de participation, le type de formation et le programme;
- dégager les facteurs qui favorisent une meilleure réussite scolaire.

La poursuite des études après la fin de la participation à REPS constitue d'ailleurs un des objectifs spécifiques de cette mesure dont l'objectif général est de favoriser le retour aux études, si l'on se reporte à la formulation des objectifs lors de la mise en place de la mesure.

CHAPITRE 2

LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE ET LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL²

2.1 LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE

Cette mesure s'adresse aux responsables de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale et vise à favoriser la poursuite des études postsecondaires. Elle leur offre la possibilité d'entreprendre ou encore de poursuivre des études collégiales ou universitaires à temps plein, tout en continuant de recevoir des prestations mensuelles d'aide sociale. Pour être admissibles, une présence à l'aide sociale de 24 mois au cours de 36 derniers mois est requise.

La durée maximale de la mesure est de deux ans, avec une possibilité de six sessions incluant les sessions d'été³; les participantes qui désirent par la suite poursuivre leurs études doivent avoir recours au programme d'aide financière aux étudiants pour obtenir un support financier.

Afin de bien saisir dans quel contexte évolue la population à l'étude, on décrit brièvement ci-après le réseau de l'enseignement et le mode d'apprentissage au collégial.

2.2 L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Les normes et balises propres aux études collégiales sont définies par le ministère de l'Éducation. Ainsi, une année pédagogique se divise en deux trimestres : le trimestre d'automne, du mois d'août au mois de décembre, et le trimestre d'hiver, de janvier à mai. Occasionnellement, un trimestre d'été ou des cours suivis durant l'été peuvent s'ajouter. L'enseignement collégial compte trois catégories d'institutions : les cégeps (collèges publics), les collèges privés et les écoles gouvernementales. Les participantes à REPS peuvent être inscrites à l'une ou l'autre de ces catégories d'institutions.

² L'étude se concentre sur les élèves du collégial.

³ Depuis 1994, le nombre de sessions a été porté de quatre à six, ouvrant ainsi la possibilité de réaliser des sessions d'été.

Chapitre 2

Pour être admise dans un collège à titre d'élève, une personne doit normalement être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles et satisfaire aux exigences du programme ou du cours choisi⁴.

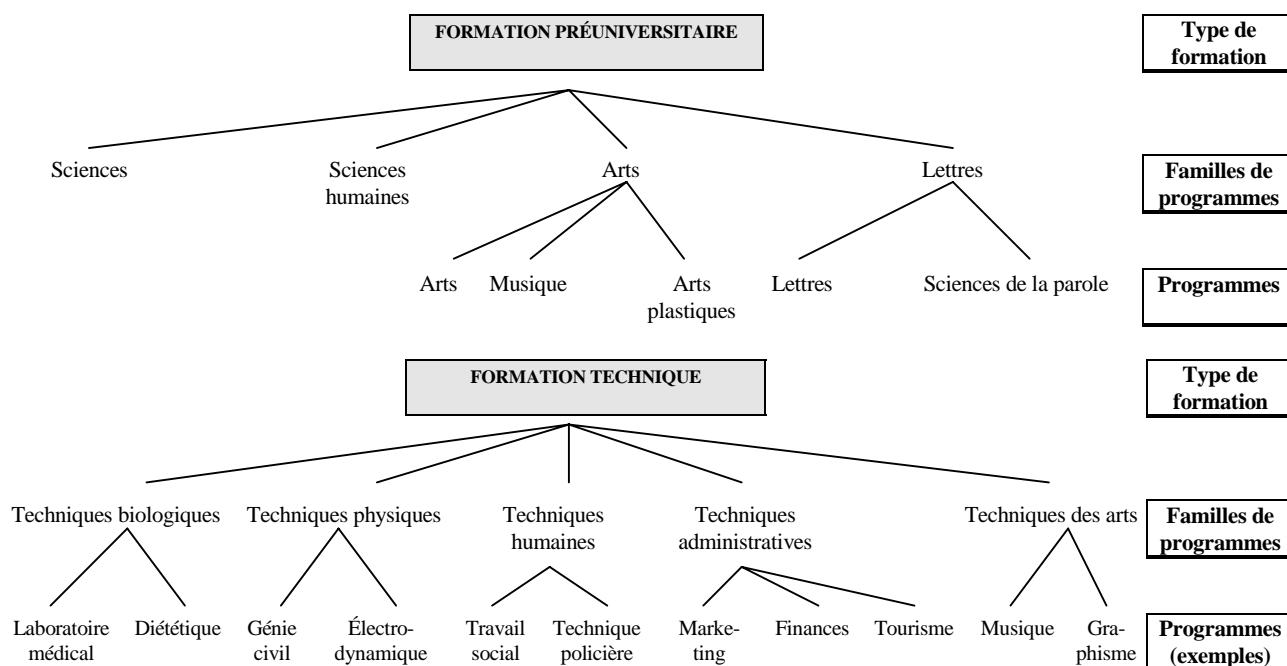
Les deux *régimes d'études* du collégial sont le temps complet et le temps partiel. L'élève est considéré à temps complet lorsqu'il suit 180 heures de cours ou plus par trimestre, ou encore s'il est inscrit à un minimum de quatre cours. Autrement, il est déclaré à temps partiel.

Les élèves peuvent être inscrits à l'enseignement ordinaire (régulier) ou à l'éducation des adultes. Ces deux secteurs constituent les *services d'enseignement*. La majorité des élèves de l'enseignement ordinaire sont inscrits à temps plein et n'ont jamais interrompu leurs études, tandis qu'à l'éducation des adultes, la majorité des élèves étudient à temps partiel et se retrouvent dans des catégories d'âge de 25 ans ou plus. Mentionnons qu'un des critères d'admissibilité à REPS est d'être inscrit à temps plein.

On retrouve deux *types de formation* : la formation préuniversitaire et la formation technique. La première, d'une durée prévue de deux ans ou quatre sessions, vise l'accès à l'université, tandis que la deuxième s'échelonne sur trois ans ou six sessions et vise principalement l'accès au marché du travail.

Chacun des élèves s'inscrit dans un *programme d'études*. Ces programmes sont répartis entre la formation préuniversitaire (7 programmes) et la formation technique (125 programmes). Les sept programmes de formation préuniversitaire sont regroupés dans quatre grands champs de connaissance, appelés *familles de programmes* : les sciences, les sciences humaines, les arts et les lettres. Les 125 programmes de formation technique sont pour leur part répartis dans les cinq familles suivantes : les techniques biologiques, les techniques physiques, les techniques humaines, les techniques administratives et les techniques des arts.

⁴ Toutefois, en vertu du Régime d'études collégiales, un collège peut admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente. Pour les études menant à une attestation plutôt qu'à un diplôme, la formation doit être jugée suffisante par le collège et la personne doit satisfaire l'une des conditions suivantes : avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives, ou être visée par une entente entre le collège et un employeur, ou par un programme gouvernemental, ou avoir complété au moins une année d'études postsecondaires.



2.3 L'APPRENTISSAGE ET LA SANCTION DES ÉTUDES

La notion de réussite scolaire au collégial réfère à deux types de réussite : la réussite des cours et la réussite des études. L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours. La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours, et donc les unités attachées à ce cours, est de 60 %. La progression des apprentissages entre le moment de l'inscription dans un programme et l'obtention du diplôme pour ce même programme s'observe donc par la réussite progressive des cours de ce programme.

La réussite des études est pour sa part sanctionnée par l'émission d'un diplôme, qui atteste que l'élève a réussi tous les cours de son programme d'études et que, par conséquent, il a cumulé le nombre d'unités requises dans ce programme.

Les diplômes d'études collégiales (DEC) sont décernés aux élèves par le ou la ministre de l'Éducation à la suite de la recommandation du collège. En formation technique, le diplôme d'études collégiales porte la mention d'une spécialisation (DEC technique). Des sanctions sont décernées pour des programmes de courte durée, généralement de formation technique (AEC).⁵ Mentionnons

⁵ Les attestations d'études collégiales (AEC) sont décernées directement par les établissements d'enseignement collégial et approuvées par le ou la ministre. Depuis l'automne 1994, période d'entrée en vigueur de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les programmes qui conduisaient auparavant à un certificat d'études collégiales (CEC) ou à un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) permettent désormais d'obtenir une AEC.

Chapitre 2

également qu'il existe une catégorie “ hors programme ”, qui regroupe les élèves qui poursuivent une démarche d'apprentissage qui peut mener à un DEC sans mention.

CHAPITRE 3

LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

3.1 LA POPULATION À L'ÉTUDE

Les participantes à REPS peuvent s'inscrire soit au collégial, soit à l'université. Dans le cadre de cette étude, seules les personnes inscrites au niveau collégial ont été retenues, ce qui rejoint par ailleurs la majorité des participantes à REPS (près de 85 % des participantes). Compte tenu qu'il s'agit d'une première évaluation de cette mesure, il est apparu que les efforts pourraient être concentrés sur l'observation de la clientèle du collégial⁶.

La population étudiée se compose de six cohortes de personnes **nouvellement inscrites à REPS** durant les années 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993. Chaque cohorte a été distinguée selon que les personnes étaient inscrites pour les trimestres d'automne ou d'hiver. Il est à noter que ces personnes pouvaient avoir déjà entrepris des études au collégial avant leur participation à REPS.

3.2 LA PÉRIODE D'OBSERVATION

Afin de mesurer les cheminements et les acquis scolaires des participantes, il était important de suivre ces personnes sur une certaine période de temps. Des données chronologiques à partir des dossiers des élèves ont permis de suivre leur cheminement tout au long de leurs études postsecondaires et d'identifier le résultat final de la démarche, pour la majorité d'entre elles. La durée maximale de participation à la mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale étant de deux ans, il s'avérait en effet particulièrement important de suivre les personnes au-delà de la mesure, afin de vérifier s'il y a eu ou non poursuite des études au collégial.

Chaque personne des six cohortes a été suivie à partir de son inscription au collégial jusqu'en juin 1995, en distinguant la période d'études collégiales précédant le début de la participation à REPS, la période de participation (période REPS) et la période suivant cette participation (période postparticipation à REPS).

⁶ Dans le cas des universités, les fichiers des étudiants ne relèvent pas d'une unité centralisée, mais sont plutôt administrés par chacune des universités. On peut dès lors envisager une somme de travail importante afin de repérer et de suivre, dans chacune des universités, les participantes à la mesure REPS.

PÉRIODE D'OBSERVATION

Aut. 90	Hiv. 91	Aut. 91	Hiv. 92	Aut. 92	Hiv. 93	Aut. 93	Hiv. 94	Aut. 94	Hiv. 95
1 ^{re} cohorte	2 ^e cohorte	3 ^e cohorte	4 ^e cohorte	5 ^e cohorte	6 ^e cohorte				
REPS									
				Postparticipation à REPS					

3.3 LA SOURCE DES DONNÉES

Les données nécessaires à la réalisation de cette étude proviennent de deux sources principales. D'abord, les participantes à la mesure pour les périodes retenues ont été identifiées à partir des fichiers du ministère de la Sécurité du revenu. Il y a eu ensuite pairage avec les fichiers du ministère de l'Éducation (MEQ) pour chaque élève identifié. Ces fichiers contiennent une liste de champs d'information qui permettent de suivre les cheminements scolaires au collégial. Ces informations touchent notamment le régime d'études, les cours suivis, les cours réussis, le programme et le type de sanction, et ce, pour toute la période couverte, et non seulement durant la participation à REPS.

Les données du MEQ ont été complétées à l'aide des fichiers de la sécurité du revenu, afin de distinguer les périodes d'études collégiales poursuivies dans le cadre de REPS de celles qui l'ont été après la participation à cette mesure; cela a également permis de vérifier si les élèves étaient présentes à l'aide sociale après leur participation à la mesure et de connaître les caractéristiques des participantes. Les caractéristiques retenues sont l'âge, le sexe, le type de ménage, les durées de présence à l'aide et les participations antérieures à Rattrapage scolaire; ces caractéristiques permettent de décrire le profil des personnes selon les cheminements observés.

3.4 LA CONSTITUTION DU GROUPE

À partir de la liste des 1 847 noms fournie au MEQ, celui-ci a réalisé un pairage avec ses propres fichiers. Ainsi, près de 88 % des participantes de la population initiale ont pu être repérées par le MEQ. Près de 18 % de celles-ci ont été par la suite éliminées de l'étude, aucune de leurs sessions au collégial ne correspondant à une participation à REPS⁷. Le tableau qui suit présente le nombre de personnes finalement retenues pour chacune des cohortes identifiées.

⁷ La difficulté de pairage des données en l'absence de clé unique commune entre les sources de données ainsi que l'impossibilité d'identifier, au préalable, les participantes inscrites à l'université dans le cadre de REPS sont autant de facteurs pouvant expliquer cette épuraison.

TABLEAU 1
COHORTES REPS ÉTUDIÉES

Cohortes	Nombre de nouvelles inscriptions
Automne 1990	398
Hiver 1991	90
Automne 1991	358
Hiver 1992	84
Automne 1992	330
Hiver 1993	71
Total	1 331

Les six cohortes ont été regroupées et traitées globalement dans l'analyse des chapitres suivants. Une sélection de personnes parmi cette population retenue s'est cependant avérée nécessaire pour étudier les résultats obtenus en période postparticipation à REPS. La méthodologie utilisée sera exposée au début du chapitre 7.

CHAPITRE 4

LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTES

4.1 LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Les femmes représentent 98,9 % des participants à la mesure REPS. Les participantes⁸ se répartissent dans deux grandes catégories d'âge : 21 à 29 ans (42,7 %) et 30 à 44 ans (50,1 %). Au début de la participation à REPS, la durée du séjour à l'aide était de 4 ans ou moins pour 44,6 % des participantes, de 5 à 9 ans pour 37,4 % et de 10 ans et plus pour 18,0 %. Ces taux de présence se rapprochent de ceux de l'ensemble de la population du programme APTE pour la même période. En ce qui a trait à la dernière présence, plus de la moitié affichent une durée de deux à quatre ans. Environ une sur dix est à l'aide depuis moins de deux ans, ce qui s'explique par le fait qu'il peut y avoir eu une brève sortie de l'aide au cours des 36 derniers mois précédant la participation. On doit se rappeler en effet que les participantes doivent avoir été à l'aide durant 24 mois au cours des 36 derniers mois pour être admissibles à REPS.

TABLEAU 2
CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES
À REPS, SESSIONS AUTOMNE 1990 À HIVER 1993

Caractéristiques en début de REPS	N	%
Sexe		
féminin	1 316	98,9
masculin	15	1,1
Âge		
moins de 21 ans	65	4,9
21 à 29 ans	569	42,7
30 à 44 ans	667	50,1
45 ans et plus	30	2,3
Catégorie de ménage		
famille monoparentale 1 enfant	799	60,0
famille monoparentale 2 enfants ou plus	508	38,2
inconnu	24	1,8
Durée cumulative à l'aide		
4 ans ou moins	594	44,6
5 à 9 ans	498	37,4
10 ans ou plus	239	18,0
Durée consécutive à l'aide		
moins de deux ans	148	11,1
2 à 4 ans	747	56,1
5 ans ou plus	436	32,8
Participation antérieure à Rattrapage scolaire		
non	431	32,4
oui	900	67,6
Statut collégial		
première inscription au collégial	710	53,3
déjà inscrite sans diplôme	581	43,7
déjà inscrite avec diplôme	40	3,0
Total	1 331	100,0

⁸ Rappelons que le genre féminin utilisé dans le document désigne autant les participants que les participantes à REPS.

Pour plus de la moitié des participantes à REPS (53,3 %), il s'agit d'une première inscription au collégial selon les données obtenues sur la période précédant REPS, tandis que 43,7 % avaient déjà été inscrites au collégial avant REPS, mais n'avaient pas obtenu de diplôme, et 3,0 % avaient déjà un diplôme de niveau collégial lorsque leur participation à REPS a débuté. Plus des deux tiers des participantes avaient utilisé antérieurement la mesure Rattrapage scolaire pour terminer leurs études secondaires. Ces personnes ont d'ailleurs plus tendance que les autres à débiter leurs études collégiales avec REPS, plutôt qu'à les poursuivre.

4.2 LES CARACTÉRISTIQUES LIÉES AUX ÉTUDES

La grande majorité des participantes, soit 89,9 %, se retrouvent à l'enseignement ordinaire ou régulier comparativement à 10,1 % à l'éducation des adultes. Dans la population collégiale québécoise, sept personnes sur dix sont inscrites à l'enseignement régulier et trois le sont à l'éducation des adultes⁹. En début de participation à REPS, près des deux tiers (63,6 %) de la population inscrite à la mesure opte pour un programme technique, plus du quart (28,5 %) pour le préuniversitaire alors que moins de 10 % (7,9 %) sont classées hors programme. En ce qui a trait à la population collégiale de l'ensemble du Québec, le secteur technique et le secteur préuniversitaire se répartissent presque également les effectifs, soit respectivement 48 % et 52 % des élèves de l'enseignement régulier en 1992¹⁰. On constate donc que les participantes à REPS se retrouvent plus souvent en formation technique que les élèves de la population collégiale de l'ensemble du Québec.

Les programmes de formation technique les plus fréquentés sont les techniques administratives, les techniques biologiques et les techniques humaines. Au préuniversitaire, les sciences humaines regroupent la majorité des participantes. Le type de programme de diplôme indique que 84,4 % des participantes sont inscrites à un programme d'études conduisant à un diplôme d'études collégiales, que 7,7 % sont inscrites à un programme menant à un autre type de diplôme (attestation, certificat ou diplôme de perfectionnement) et que 7,9 % poursuivent des études hors programme. À l'automne 1992¹¹, ces proportions étaient respectivement de 96,3 %, 2,0 % et 1,7 % pour l'ensemble des inscriptions à temps plein au collégial.

⁹ Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 1994, p. 103.

¹⁰ Ministère de l'Éducation, *Statistiques de l'éducation, Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, 1994, p. 91.

¹¹ *Idem.*

TABLEAU 3
CARACTÉRISTIQUES LIÉES AUX ÉTUDES DES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES
À REPS, SESSIONS AUTOMNE 1990 À HIVER 1993

Caractéristiques en début de REPS	N	%
Service d'enseignement		
enseignement ordinaire	1 196	89,9
éducation aux adultes	135	10,1
Type de formation		
préuniversitaire	380	28,5
technique	846	63,3
hors programme	105	7,9
Famille de programmes		
Préuniversitaire		
arts	18	1,3
lettres	29	2,2
sciences humaines	300	22,5
sciences	33	2,5
Technique		
techniques administratives	295	22,2
techniques des arts	36	2,7
techniques biologiques	196	14,7
techniques humaines	163	12,2
techniques physiques	54	4,1
Autre		
autres que programme DEC	207	15,6
Type de programme de diplôme		
DEC	1 124	84,4
AEC, CEC, DPES	102	7,7
études hors programme	105	7,9
Total	1 331	100,0

FAITS SAILLANTS

Qui sont les participantes à la mesure REPS?

- Des responsables de famille monoparentale dont 99 % sont des femmes; les participantes n'ont qu'un enfant dans 60 % des cas;
- la moitié ont moins de 30 ans alors que l'autre moitié est âgée de 30 à 44 ans;
- près de la moitié (44,6 %) des participantes ont cumulé quatre ans ou moins de présence à l'aide sociale, 37,4 % ont cumulé entre 5 et 9 années, et 18 %, dix ans ou plus. Les taux se rapprochent de ceux de l'ensemble de la population APTE.
- les deux tiers ont participé antérieurement à la mesure Rattrapage scolaire.

Les caractéristiques reliées aux études

- Il s'agit d'une première inscription au collégial pour un peu plus de la moitié des participantes (53 %), tandis que les autres avaient déjà été inscrites au collégial avant de débiter REPS;
- 90 % des élèves inscrites à REPS étudient au secteur régulier et 10 % à l'éducation des adultes;
- près des deux tiers sont inscrites en formation technique, 29 % en formation préuniversitaire et 8 % poursuivent des études hors programme;
- les formations où l'on retrouve le plus de participantes sont : les sciences humaines, les techniques administratives, les techniques biologiques et les techniques humaines;
- la majorité (85 %) des participantes sont inscrites dans un programme qui conduit à un diplôme d'études collégiales (DEC).

CHAPITRE 5

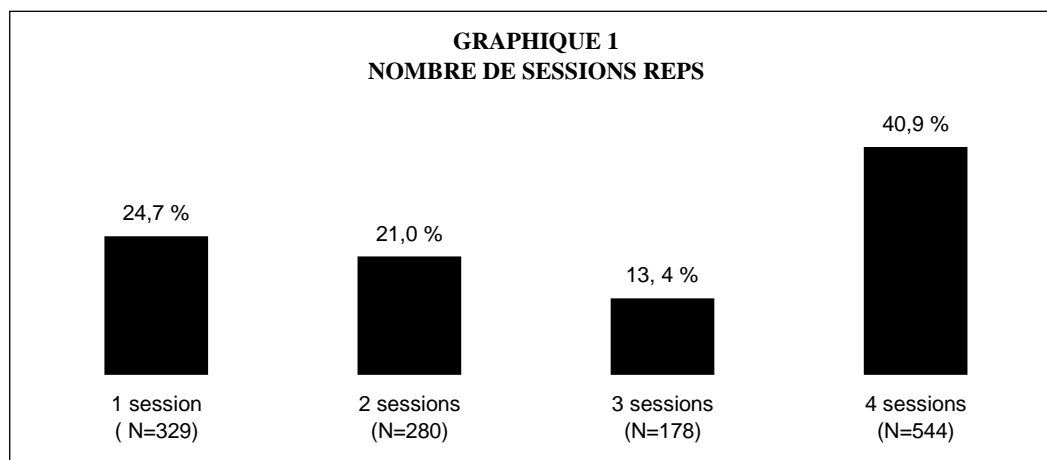
LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Le cheminement scolaire des personnes qui ont participé à REPS entre 1990 et 1993 sera mesuré à l'aide des deux indicateurs suivants : la durée de participation à la mesure et les déplacements d'un type de formation à l'autre ou d'un programme à l'autre au cours de cette participation.

5.1 LA DURÉE DE PARTICIPATION

Compte tenu que près de la moitié des participantes s'étaient déjà inscrites dans le passé à des études collégiales, la durée de participation peut être très courte. Il faut noter également qu'une durée de moins de quatre sessions ne signifie pas nécessairement un abandon ou une fin prématurée des études, puisque plusieurs d'entre elles poursuivent sans l'aide de REPS.

Quatre personnes sur dix (40,9 %) ont participé à REPS durant quatre sessions ou deux ans¹², soit la durée maximale de participation. Le quart (24,7 %) se sont inscrites à une seule session, les autres participantes s'étant inscrites à deux (21,0 %) ou trois sessions (13,4 %). Nous verrons plus loin si ces personnes ont poursuivi leurs études collégiales en dehors de la mesure REPS.



^a Sur l'ensemble des 1 331 personnes, 18 ont réalisé plus de quatre sessions REPS (en dehors des sessions d'été). Ces personnes peuvent avoir été autorisées à participer à une session supplémentaire pour terminer leur programme, ou encore avoir terminé leur programme en milieu de session, celle-ci ayant été comptabilisée dans les fichiers comme une session complète.

¹² Les sessions d'été ont été exclues de l'étude compte tenu du très faible nombre de personnes dénombrées à ces sessions.

La durée de participation à REPS a été mise en parallèle avec le service d'enseignement et le type de formation. On peut voir au tableau suivant que les étudiantes de l'éducation des adultes ont tendance à s'inscrire à moins de sessions que les étudiantes au secteur ordinaire. Quant au type de formation, on note que les élèves de formation technique s'inscrivent à un plus grand nombre de sessions que celles du préuniversitaire. La durée maximale de quatre sessions y est d'ailleurs plus souvent atteinte.

TABEAU 4
NOMBRE DE SESSIONS REPS SELON LE SERVICE D'ENSEIGNEMENT
ET LE TYPE DE FORMATION

Nombre de sessions	Service d'enseignement		Type de formation		
	Enseignement ordinaire %	Éducation des adultes %	Préuniversitaire %	Technique %	Hors programme %
1 session	23,4	36,3	26,8	23,3	28,6
2 sessions	20,9	22,2	25,5	19,1	20,0
3 sessions	12,8	18,5	12,9	12,9	19,0
4 sessions	42,9	23,0	34,7	44,7	32,4
Total	100,0 N=1 196	100,0 N=135	100,0 N=380	100,0 N=846	100,0 N=105
Durée moyenne (sessions)	2,8	2,3	2,6	2,8	2,6

La durée moyenne des études pour l'ensemble des participantes à la mesure REPS est de 2,7 sessions. Cette durée a été mise en relation avec d'autres variables. Ainsi, comparativement aux participantes âgées de 30 ans et plus, celles ayant moins de 30 ans ont tendance à participer un peu moins longtemps à la mesure REPS, tel que l'indique le tableau suivant.

Cette tendance est accentuée par le fait qu'on retrouve au sein des plus jeunes davantage d'élèves inscrites à la formation préuniversitaire (32,2 % comparativement à 25,3 % pour les participantes plus âgées).

On constate par ailleurs que le nombre de sessions de participation à REPS varie peu, selon qu'il s'agit de la première inscription au collégial ou d'une poursuite des études collégiales déjà amorcées avant REPS.

Enfin, on ne constate pas non plus de différences importantes quant au nombre moyen de sessions de participation à REPS, selon que la personne a participé ou non à Rattrapage scolaire antérieurement (données non reproduites). Des facteurs tels que le nombre d'enfants ou la durée de présence à l'aide ont peu d'effets sur le nombre moyen de sessions de participation à REPS.

TABLEAU 5
NOMBRE DE SESSIONS REPS SELON L'ÂGE DES PARTICIPANTES ET
LE STATUT COLLÉGIAL

Nombre de sessions	Âge en début de REPS		Première inscription	Déjà inscrites
	Moins de 30 ans %	30 ans et plus %	%	%
1 session	25,7	23,8	26,1	23,2
2 sessions	24,8	17,6	20,7	21,4
3 sessions	12,0	14,6	11,8	15,1
4 sessions	37,5	43,9	41,4	40,3
Total	100,0 N=634	100,0 N=697	100,0 N=710	100,0 N=621
Durée moyenne (sessions)	2,6	2,8	2,7	2,7

5.2 LES DÉPLACEMENTS INTERPROGRAMMES

Parmi l'ensemble des participantes à REPS, 21,3 % ont changé de programme en cours de participation, par rapport à leur programme d'inscription initial à REPS. La majorité de celles-ci n'ont changé qu'une fois, tel que l'indique le tableau suivant. On constate de plus que les étudiantes de formation technique sont plus stables (85,5 % ne s'inscrivent qu'à un seul programme) que celles du préuniversitaire ou que les étudiantes hors programme.

TABLEAU 6
NOMBRE DE PROGRAMMES FRÉQUENTÉS EN COURS DE
PARTICIPATION À REPS SELON LE TYPE DE FORMATION

Nombre de programmes	Préuniversitaire		Technique		Hors programme		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1 programme		72,9		85,5		44,8		78,7
2 programmes		20,8		9,9		42,9		15,6
3 programmes		4,7		4,4		8,6		4,8
4 programmes		1,6		0,2		3,8		0,9
Total		100,0		100,0		100,0		100,0
		N=380		N=846		N=105		N=1 331

On doit mentionner que le changement de programme constitue un phénomène très répandu en milieu collégial. Ce phénomène est pris en considération dans les études du MEQ, puisqu'il interfère dans la problématique de la réussite tout comme dans celle de la durée des études. Les changements de programmes touchent environ le tiers des personnes qui fréquentent les établissements collégiaux¹³.

Le changement de programme peut amener à un type de formation différent tout comme il peut se faire à l'intérieur du même type de formation. Lorsque le changement de programme se fait d'un type de formation à un autre, les changements les plus fréquents se font d'un programme préuniversitaire ou du secteur hors programme vers un programme technique. Une proportion de 18,4 % des étudiantes du préuniversitaire sont passées au technique, tandis que 37,1 % des personnes classées hors programme se sont dirigées également vers un programme technique.

TABLEAU 7
DÉPLACEMENTS D'UN TYPE DE FORMATION À L'AUTRE
AU COURS DE LA PARTICIPATION À REPS

Type de formation final	Préuniversitaire		Technique		Hors programme		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Préuniversitaire	301	79,2	70	18,4	9	2,4	380	100,0
Technique	14	1,6	816	96,6	15	1,8	845	100,0
Hors programme	14	13,3	39	37,1	52	49,5	105	100,0
Total (N)	329		925		76		1 330^a	

^a Inconnu = 1.

¹³ Conseil supérieur de l'éducation, *Des conditions de réussite au collégial*, Québec, 1995.

Lorsqu'on examine en détail les familles de programmes fréquentées (n'apparaissent pas au tableau), on constate qu'au préuniversitaire, les personnes inscrites initialement en *sciences* changent plus souvent de programme en cours de route, tandis que celles inscrites en *sciences humaines* sont les plus stables. Dans les familles de programmes de formation technique, les *techniques physiques* semblent moins retenir leurs étudiantes, alors que dans *les techniques humaines* et *les techniques des arts*, les étudiantes ont tendance à demeurer en plus grande proportion dans la même famille de programmes.

Quant aux caractéristiques qui peuvent être associées aux déplacements interprogrammes, on constate à la lumière des données (non reproduites) que les personnes qui étaient déjà inscrites au collégial avant leur participation à REPS ont un peu plus tendance à changer de programme durant leur participation à la mesure que celles qui en étaient à leur première inscription. En effet, 23,2 % des personnes pour qui la participation à la mesure REPS s'inscrivait dans la poursuite d'études déjà amorcées ont changé de programmes à une ou plusieurs reprises, tandis que cette situation ne fut le lot que de 19,7 % des personnes pour qui REPS correspondait à une première inscription au collégial. On ne peut non plus faire de parallèle entre les caractéristiques personnelles (nombre d'enfants, âge, etc.) et le nombre de programmes fréquentés.

FAITS SAILLANTS

Le cheminement scolaire

- Quatre personnes sur dix ont participé à REPS durant quatre sessions ou deux ans, tandis que le quart des participantes ne se sont inscrites qu'à une session, 21 % à 2 sessions et 13 % à 3 sessions; la durée moyenne des études dans le cadre de REPS est de 2,7 sessions;
- en formation technique, les élèves ont plus souvent tendance, comparativement à ceux du préuniversitaire, à utiliser la durée maximale de la mesure, soit deux ans;
- environ deux élèves sur dix ont changé de programme en cours de participation, par rapport à leur programme d'inscription initial à REPS. Mentionnons que les élèves du secteur technique ont moins tendance à aller vers un autre type de formation ou un autre programme, tandis que les élèves du préuniversitaire se déplacent plus souvent vers un programme de formation technique. Les changements de programme touchent environ le tiers des élèves du collégial à l'échelle du Québec.

CHAPITRE 6

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

6.1 LES INDICATEURS RETENUS

Deux dimensions ont été retenues pour évaluer l'efficacité de la mesure REPS au regard de ses objectifs scolaires : la réussite des cours et la diplomation.

Le taux de réussite correspond à la proportion de cours réussis par rapport au nombre de cours suivis, par session ou pour toute la durée de participation à REPS. Dans le cas de l'abandon d'un cours, si l'élève abandonne avant la date butoir¹⁴, aucune mention d'échec n'apparaîtra à son bulletin. La notion de cours suivis exclut les cours auxquels l'élève se serait inscrit puis aurait abandonné avant la date permise.

6.2 LA RÉUSSITE DES COURS

À titre indicatif, nous présentons dans le tableau qui suit le nombre de cours suivis par les élèves durant la période de participation à REPS. Rappelons qu'une session à temps plein correspond à 4 cours ou plus.

Certaines personnes n'ont pas suivi de cours malgré qu'elles s'étaient inscrites (3,1 %). Ces personnes ont mis fin à leurs études dès la première session. Elles en étaient pour la majorité à leur première inscription au collégial (71 % comparativement à 53 % pour celles qui ont suivi des cours) et une bonne proportion avait participé antérieurement à Rattrapage scolaire (73 % comparativement à 67 % pour celles qui ont suivi des cours).

Le quart des participantes à REPS se sont inscrites à plus de 20 cours durant leur participation, tandis que près des trois quarts ont suivi 20 cours ou moins durant toute la période permise; plusieurs de ces personnes ont poursuivi leurs études collégiales après la durée de participation à REPS, comme nous le verrons plus loin.

¹⁴ Avant l'automne 1992, l'élève avait la possibilité d'abandonner un cours jusqu'à la mi-octobre sans qu'aucun échec ne soit enregistré au système. Depuis, la date permise pour un abandon sans échec a été ramenée au 20 septembre pour le trimestre d'automne. En conséquence, il se peut que le taux de réussite des cours soit légèrement inférieur depuis l'automne 1992 en vertu de cette modification.

TABLEAU 8
NOMBRE DE COURS SUIVIS DURANT
LA PARTICIPATION À REPS

Nombre de cours	N	%
0 cours	41	3,1
1 à 10 cours	475	35,7
11 à 20 cours	452	34,0
21 à 30 cours	325	24,4
Plus de 30 cours	38	2,8
Total	1 331	100,0

Le tableau 9 indique le nombre de cours suivis durant chacune des sessions d'études. La majorité des participantes ont suivi plus de quatre cours à chacune des sessions et environ le quart des élèves en ont suivi sept ou plus par session. On peut penser que les personnes ayant suivi moins de quatre cours durant une session en ont abandonné quelques-uns après leur inscription.

TABLEAU 9
NOMBRE DE COURS SUIVIS DURANT LA PARTICIPATION
À REPS SELON LA SESSION D'ÉTUDES

Nombre de cours	1^{re} session %	2^e session %	3^e session %	4^e session %
Moins de 4 cours	11,7	10,0	12,3	12,7
4 à 6 cours	64,7	64,8	64,1	66,7
7 cours et plus	23,6	25,2	23,5	20,6
Total	100,0 (N=1 331)	100,0 (N= 1 002)	100,0 (N=722)	100,0 (N=544)

Dans quelle mesure l'élève progresse-t-il dans ses apprentissages? Le nombre de cours réussis par rapport au nombre de cours réellement suivis indique le taux de réussite global durant la période de participation à REPS (tableau 10). On remarque qu'environ le quart (23,2 %) des élèves ont réussi tous les cours suivis durant l'unique session à laquelle elles étaient inscrites; on observe également que plus le nombre de sessions augmente, plus le taux de réussite est élevé : plus du tiers (36,2 %) des élèves inscrites à quatre sessions ou plus ont réussi 100 % de leurs cours. Le tableau indique aussi que six élèves sur dix (62,2 %) réussissent plus de 75 % des cours suivis, tandis que près d'une sur dix n'en réussit aucun. Le taux de réussite moyen passe de 41,8 % pour les personnes n'ayant fait qu'une session à 88,8 % pour celles ayant réalisé au moins quatre sessions. Il se situe à 72,7 % pour l'ensemble.

TABLEAU 10
TAUX DE RÉUSSITE DES COURS DURANT LA PARTICIPATION
À REPS SELON LE NOMBRE DE SESSIONS^a

Taux de réussite	1 session	2 sessions	3 sessions	4 sessions	Total
	%	%	%	%	%
0 %	40,3	2,5	-	-	9,5
0,1 à 50 %	21,5	28,9	14,0	2,9	14,3
50,1 à 75 %	8,0	17,5	23,0	12,3	14,0
75,1 à 99 %	6,9	24,3	29,8	48,5	31,4
100 %	23,2	26,8	33,1	36,2	30,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(N=288)	(N=280)	(N=178)	(N=544)	(N=1 290)
Taux de réussite moyen	41,8	69,1	79,1	88,8	72,7

^a Pour les personnes ayant suivi au moins un cours, soit 1 290 personnes.

Lorsque l'on examine le taux de réussite des cours au premier trimestre (non illustré), peu importe le nombre de sessions de participation à REPS, on constate que 50,9 % des élèves réussissent tous leurs cours. Pour les participantes à REPS qui s'étaient déjà inscrites au collégial avant de participer à cette mesure, ce taux atteint 58,1 %, tandis qu'il se situe à 44,4 % pour les participantes à REPS nouvellement inscrites au collégial. Mentionnons à titre indicatif que parmi la population collégiale au Québec, environ la moitié des étudiants réussissent tous leurs cours au premier trimestre¹⁵. Les participantes à REPS réussissent donc leurs cours dans des proportions qui se rapprochent de celles de l'ensemble de la population collégiale.

Le taux de réussite moyen des cours, pour l'ensemble des sessions REPS, a été examiné en relation avec certaines caractéristiques. Ainsi, on constate que ce taux varie avec l'âge des étudiantes, le taux de réussite augmentant avec l'âge (tableau 11). Le taux varie également selon que l'inscription à cette mesure constitue ou non, pour les étudiantes, leur premier contact avec les études collégiales. La réussite des cours est en effet sensiblement plus élevée lorsque REPS s'inscrit dans la poursuite des études collégiales que lorsque cette mesure constitue une première inscription; la réussite est aussi plus élevée lorsque les étudiantes à REPS n'ont jamais participé à Rattrapage scolaire. Par contre, la durée de présence cumulative à l'aide semble peu associée à la réussite scolaire.

Les élèves au secteur technique présentent des taux de réussite légèrement plus élevés que celles du préuniversitaire, soit 70,6 % pour la formation préuniversitaire et 74,0 % pour la formation technique. Certaines techniques présentent de meilleurs résultats que d'autres, par exemple les techniques humaines (84,9 %). Enfin, les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de

¹⁵ Ministère de l'Éducation, *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Exposé de la situation*, gouvernement du Québec, 1996, p. 36.

perfectionnement présentent également des taux de réussite plus élevés que le programme menant à un diplôme d'études collégiales.

À titre indicatif, mentionnons que pour l'ensemble de la population collégiale au Québec fréquentant le réseau public en 1991, les proportions de cours réussis varient de 76 % à 86 % selon les familles de programmes au secteur préuniversitaire, tandis qu'au secteur technique, elles s'échelonnent entre 79 % et 84 %¹⁶. On constate donc que les taux de réussite des cours de la population REPS, quoique légèrement inférieurs, se rapprochent de ceux de l'ensemble de la population collégiale québécoise.

TABLEAU 11
TAUX DE RÉUSSITE MOYEN DES COURS DURANT LA PARTICIPATION À
REPS SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES^a

Caractéristiques en début de REPS	Taux de réussite moyen	N
Âge en début de participation		
moins de 21 ans	61,9	64
21 à 29 ans	68,4	552
30 à 44 ans	77,3	646
45 ans et plus	75,7	28
Catégorie de ménages^b		
famille monoparentale 1 enfant	71,9	774
famille monoparentale 2 enfants ou plus	74,2	492
Durée cumulative à l'aide		
4 ans ou moins	72,1	583
5 à 9 ans	72,9	478
10 ans et plus	73,9	229
Participation antérieure à Rattrapage scolaire		
non	79,1	420
oui	69,6	870
Statut au collégial		
déjà inscrite avant REPS	77,7	609
première inscription	68,3	681
Type de formation		
préuniversitaire	70,6	369
technique	74,0	817
hors programme	69,8	104
Famille de programmes		
Préuniversitaire		
arts	75,1	18
lettres	68,6	27
sciences humaines	70,1	291
sciences	74,0	33
Technique		
techniques administratives	65,8	284
techniques des arts	65,8	35
techniques biologiques	75,8	189
techniques humaines	84,9	157
techniques physiques	77,2	51
Autre		
autres que programme DEC	74,0	205
Type de programme, de diplôme		
DEC	72,5	1 086
CEC	76,0	52
AEC	80,5	48
hors programme	69,8	104
Total	72,7	1 290

^a Pour les personnes ayant suivi au moins un cours.

^b Inconnu = 24.

¹⁶ Conseil supérieur de l'éducation, *Des conditions de réussite au collégial*, Québec, 1995, p. 12.

6.3 LA DIPLOMATION

Parmi les 1 331 personnes ayant participé à la mesure REPS durant une, deux, trois, quatre sessions, 52 personnes ont obtenu un diplôme durant leur participation à cette mesure. Les deux tiers des diplômées le furent après quatre sessions de participation (65,4 %), tandis que 13,5 % le furent après la première session, 9,6 % après la deuxième et 11,5 % après la troisième session d'études.

Il est à noter que bon nombre de participantes ont poursuivi leurs études après REPS, la durée de participation à REPS ne leur permettant pas d'acquérir immédiatement un diplôme. Il s'avère donc important de considérer à la fois les diplômes obtenus pendant REPS et ceux obtenus en postparticipation. Le taux de diplomation sera traité de façon plus complète au prochain chapitre.

TABLEAU 12
SESSION D'OBTENTION DU DIPLÔME DURANT LA
PARTICIPATION À REPS

Session REPS	N	Diplômées	
		N	%
1	329	7	13,5
2	280	5	9,6
3	178	6	11,5
4	544	34	65,4
Total	1 331	52	100,0

On remarque au tableau suivant que la majorité de ces diplômées avaient commencé leurs études collégiales avant de participer à REPS (71,2 %), ce qui s'explique assez bien, compte tenu que la durée de REPS est limitée à deux ans. Près de six participantes sur 10 (57,7 %) étaient d'ailleurs inscrites à un programme de formation technique (57,7 %). Plus des deux tiers des diplômes obtenus (67,3 %) sont des diplômes d'études collégiales. On note également que 76,9 % des diplômées n'ont pas changé de programme et que 59,6 % des diplômées n'ont pas participé à Rattrapage scolaire.

TABLEAU 13
RÉPARTITION DES DIPLÔMÉES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES
EN DÉBUT DE PARTICIPATION À REPS

Caractéristiques en début de REPS	Diplômées	
	N	%
Type de formation		
préuniversitaire	21	40,4
technique	30	57,7
hors programme	1	1,9
Famille de programmes		
Préuniversitaire		
arts	1	1,9
sciences humaines	20	38,5
Technique		
techniques administratives	2	3,8
techniques biologiques	4	7,7
techniques humaines	8	15,4
Autre		
autres que DEC	17	32,7
Participation antérieure à Rattrapage scolaire		
non	31	59,6
oui	21	40,4
Statut au collégial		
déjà inscrite	37	71,2
première inscription	15	28,8
Type de programme, de diplôme		
DEC	35	67,3
CEC	12	23,1
AEC	4	7,7
hors programme	1	1,9
Nombre de programmes		
1 programme	40	76,9
2 programmes ou plus	12	23,1
Total	52	100,0

FAITS SAILLANTS

La réussite des cours

- Parmi les élèves ayant suivi au moins un cours, le tiers des élèves réussissent tous leurs cours, tandis qu'une sur dix n'en réussit aucun;
- le taux de réussite des cours augmente avec le nombre de sessions de participation à REPS; le taux de réussite moyen se situe à 41,8 % pour les personnes n'ayant fait qu'une session et à 88,8 % pour celles ayant participé à quatre sessions;
- le taux de réussite est plus élevé lorsque REPS s'inscrit dans la poursuite des études que lorsqu'il s'agit d'une première inscription; le taux de réussite est également plus élevé lorsque les élèves n'ont pas participé à Rattrapage scolaire;
- le taux de réussite moyen (cours réussis par rapport aux cours suivis) est de 72,7 %. Pour l'ensemble de la population collégiale au Québec, ce taux s'échelonne de 76 % à 86 % selon les familles de programmes. On constate donc que les taux de réussite des cours de la population REPS se rapprochent de ceux de l'ensemble de la population collégiale québécoise;
- la moitié (50,9 %) des participantes à REPS réussissent tous leurs cours au premier trimestre, ce qui équivaut à la réussite de la population collégiale à l'échelle du Québec selon les données disponibles.

La diplomation pendant la participation à REPS

- Sur l'ensemble des participantes, 52 personnes ont obtenu un diplôme pendant REPS; bon nombre de participantes ont toutefois poursuivi leurs études collégiales après REPS, la durée de deux ans de la mesure ne leur permettant pas de terminer leur programme d'études;
- les deux tiers de ces diplômées ont obtenu leur diplôme lors de leur quatrième session de participation à REPS;
- plus des deux tiers des diplômées avaient débuté leurs études collégiales avant leur participation à REPS (71,2 %). Près de sept sur dix (67,3 %) ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC).

CHAPITRE 7

LA POSTPARTICIPATION À REPS

7.1 LA POURSUITE DES ÉTUDES COLLÉGIALES APRÈS REPS

Un des objectifs de la mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale est de favoriser la poursuite des études. Compte tenu que la durée de cette mesure est limitée à deux ans, il est important d'évaluer le phénomène de la poursuite des études collégiales pour les participantes n'ayant pas terminé leur programme d'études durant leur participation à REPS.

Parmi les 1 331 participantes à REPS, 53,7 % étaient présentes au collégial à la session suivant la fin de leur participation. La durée de la période postparticipation observée n'est cependant pas identique pour chacune des participantes à REPS. À titre d'exemple, elle n'est que d'une session pour les personnes ayant débuté leur participation à REPS en hiver 1993 pour une durée de quatre sessions. À l'inverse, cette durée peut être de neuf sessions pour les personnes n'ayant participé qu'une seule session REPS en automne 1990, la période d'observation se terminant en juin 1995 pour toutes les cohortes.

Le tableau suivant dénombre les personnes inscrites aux études collégiales à chacune des sessions qui a suivi la fin de la participation à REPS. Ce nombre d'inscriptions a été calculé sur la base des "cas observables", c'est-à-dire les personnes ayant un suivi postparticipation permettant de statuer sur leur cas. Ainsi, à la première session suivant la fin de la participation à REPS, on a pu observer 1 329 personnes parmi lesquelles 714 étaient inscrites, tandis qu'à la quatrième session après la fin de la participation à cette mesure, 1 048 personnes ont pu être observées, dont 272 étaient inscrites au collégial. Plus on avance dans le temps, plus le nombre de cas observables diminue.

TABLEAU 14
INSCRIPTIONS AU COLLÉGIAL APRÈS LA FIN DE LA
PARTICIPATION À REPS

Session après la fin de REPS	Cas observables	Nombre de personnes inscrites
Session 1	1 329	714
Session 2	1 311	577
Session 3	1 137	343
Session 4	1 048	272
Session 5	775	128
Session 6	625	89
Session 7	333	45
Session 8	198	23
Session 9	82	8

On déduit de ce tableau que, d'une part, plus de la moitié des personnes observées à la première session suivant la fin de la participation à REPS étaient inscrites au collégial, tandis qu'à la quatrième session suivant REPS, le quart (26,0 %) des personnes observées y étaient inscrites.

L'examen de ces données sur l'ensemble des participantes ne nous permet pas toutefois de connaître la durée de la poursuite des études ni de la qualifier de façon précise. Afin d'être à même de mieux cerner la question de la poursuite des études collégiales et de mieux évaluer la diplomation découlant de ces études, un certain nombre d'indicateurs ont été examinés pour une sous-population dont on pouvait suivre tous les individus sur une même période de temps. Le suivi a été réalisé sur une période limitée à deux ans. La sous-population de référence demeure donc la même, soit 1 048 personnes, durant toute la période d'observation de quatre sessions.

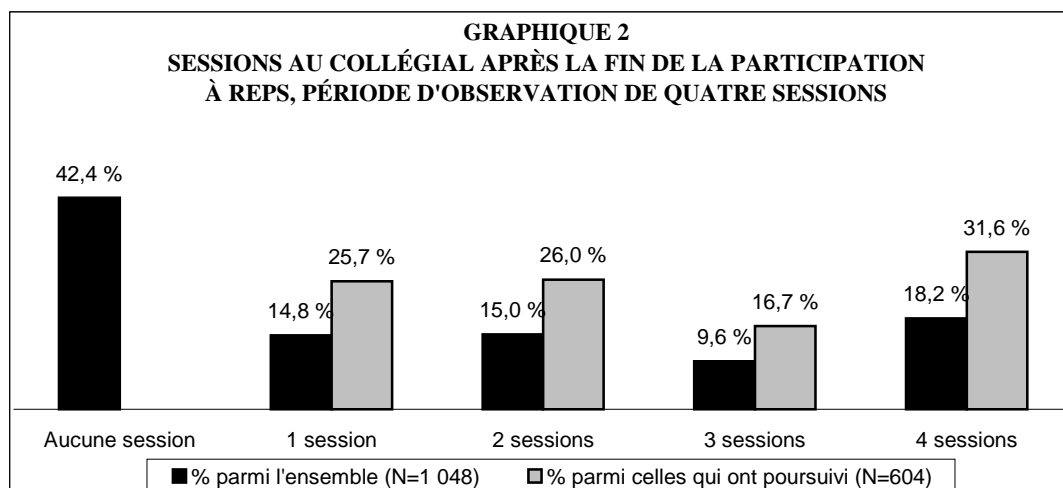
Le fait d'imposer une période de postparticipation d'au moins 4 sessions a cependant comme conséquence l'élimination des personnes des dernières cohortes ayant participé à trois et à quatre sessions REPS. Toutefois, cette période de deux ans devrait être suffisamment longue pour permettre d'étudier les indicateurs retenus. En effet, le suivi postparticipation des 1331 personnes étant de 3,5 sessions en moyenne, un suivi de quatre sessions avec la sous-population de 1 048 personnes apparaît adéquat pour analyser les comportements des participantes en postparticipation. Cette population représente 78,7 % de la population de base des 1 331 participantes à REPS.

Quant aux caractéristiques personnelles et aux caractéristiques liées aux études, on ne décèle que peu de différence entre ces deux populations.

En suivant ces 1 048 personnes sur deux ans après leur participation à REPS, on constate que plus de la moitié (57,6 %) ont poursuivi leurs études collégiales. Cette proportion représente le taux

cumulatif de poursuite des études collégiales deux ans après la fin de participation à REPS. Il est important de noter que ce taux ne peut qu'augmenter advenant une période d'observation plus longue de ces 1 048 personnes retenues.

Parmi les personnes ayant poursuivi leurs études collégiales, 25,7 % sont inscrites à une session, 26,0 % à deux sessions, 16,7 % à trois sessions et 31,6 % aux quatre sessions observées. Nous verrons plus loin si ces personnes ont obtenu un diplôme et sont demeurées à l'aide sociale ou non.



^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

La proportion des personnes poursuivant leurs études collégiales après une participation à REPS varie quelque peu selon leurs caractéristiques personnelles. Comme indiqué au tableau 15, les plus grands écarts sont enregistrés chez les personnes ayant cumulé moins de 4 ans à l'aide ainsi que chez celles s'étant déjà inscrites au collégial avant le début de leur participation à REPS. La poursuite des études collégiales de ces deux populations s'établit à 61 %, alors qu'elle se chiffre à 55 % pour leurs vis-à-vis respectifs. Par ailleurs, comparativement à la formation préuniversitaire, on retrouve des proportions plus élevées d'élèves qui poursuivent leurs études après la fin de leur participation à REPS dans des programmes de formation technique, notamment les techniques biologiques, humaines et physiques. Ce résultat était prévisible, compte tenu de la durée des programmes de 3 ans en formation technique comparativement à 2 ans pour le préuniversitaire.

TABLEAU 15
POURSUITE DES ÉTUDES COLLÉGIALES APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À
REPS SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, PÉRIODE D'OBSERVATION
DE QUATRE SESSIONS^a

Caractéristiques en début de REPS	Poursuite des études collégiales durant au moins une session après REPS	
	N	Taux cumulatif de poursuite
Âge		
moins de 21 ans	29	54,7
21 à 29 ans	257	57,0
30 à 44 ans	308	59,3
45 ans et plus	10	40,0
Catégories de ménage^b		
famille monoparentale 1 enfant	354	56,2
famille monoparentale 2 enfants ou plus	238	59,6
Durée cumulative à l'aide		
moins de 4 ans	276	61,2
5 à 9 ans	225	54,7
10 ans et plus	103	55,4
Participation antérieure à Rattrapage scolaire		
non	188	58,0
oui	416	57,5
Statut au collégial		
déjà inscrite avant REPS	281	61,2
première inscription	323	54,8
Type de formation		
préuniversitaire	140	46,7
technique	422	62,5
hors programme	42	57,5
Famille de programmes		
Préuniversitaire		
arts	6	46,2
lettres	12	48,0
sciences humaines	107	45,1
sciences	15	60,0
Technique		
techniques administratives	129	53,5
techniques des arts	16	55,2
techniques biologiques	130	76,9
techniques humaines	82	71,9
techniques physiques	30	73,2
Autre		
autres que programme DEC	77	50,0
Type de programme de diplôme		
DEC	528	59,0
CEC	16	38,1
AEC	18	47,4
Total	604	57,6

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

^b Inconnu = 19.

Le nombre moyen de sessions pour celles qui ont poursuivi leurs études pendant au moins une session est, comme indiqué au tableau suivant, de 2,54 sessions sur une possibilité de quatre. Ce nombre varie en fonction du nombre de sessions de participation à REPS. On peut voir que plus la durée de participation à REPS s'allonge, plus le taux cumulatif de poursuite des études collégiales et le nombre moyen de sessions après la participation à cette mesure augmentent. Pour l'ensemble des personnes suivies, le taux cumulatif de poursuite des études collégiales sur un suivi de 2 ans se situe à 57,6 %. Si on applique les taux de poursuite obtenus selon la durée de participation à l'ensemble de la population REPS (1 331 personnes), le taux cumulatif de poursuite se situe à 61,4 % sur une période de deux ans. Ce taux supérieur s'explique par une représentation plus élevée aux 3^e et 4^e sessions REPS pour la population globale.

TABLEAU 16
NOMBRE MOYEN DE SESSIONS APRÈS LA FIN DE LA
PARTICIPATION À REPS SELON LE NOMBRE DE SESSIONS DE
PARTICIPATION À REPS, PÉRIODE D'OBSERVATION DE
QUATRE SESSIONS^a

Nombre de sessions REPS	%	Taux cumulatif de poursuite %	Nombre moyen de sessions après REPS Sessions
1 session	31,4	34,0	2,12
2 sessions	24,5	51,4	2,14
3 sessions	10,6	62,2	2,70
4 sessions	33,5	82,9	2,86
Total	100,0	57,6	2,54

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

Par ailleurs, le taux de réussite moyen de la participation après REPS (cours réussis / cours suivis) est de 74,2 % pour les 580 personnes inscrites ayant réellement suivi des cours. Ce taux se rapproche de celui observé au cours de la participation à REPS, qui était de 72,7 %.

7.2 LA DIPLOMATION APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À LA MESURE

Sur l'ensemble des 1 331 personnes ayant participé à REPS, 232 ont obtenu un diplôme lors de l'une ou l'autre des sessions collégiales qui ont suivi la fin de la participation. Lorsque l'on considère l'ensemble des diplômées, c'est-à-dire celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de la participation et après la participation, soit 284 personnes, on obtient en date de juin 1995, un taux cumulatif de diplomation de 21,3 %.

La majorité de ces diplômes sont obtenus lors de la deuxième, troisième ou quatrième session. La faible diplomation lors de la première session en postparticipation indique que ces personnes avaient besoin de plus d'une session pour obtenir leur diplôme.

TABLEAU 17
DIPLOMATION APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À REPS
SELON LA SESSION D'OBTENTION DU DIPLÔME

Session postparticipation	Cas observables	Nombre de diplômées
Session 1	1 329	24
Session 2	1 311	89
Session 3	1 137	44
Session 4	1 048	46
Session 5	775	12
Session 6	625	8
Session 7	333	6
Session 8	198	3
Session 9	82	-

La section qui suit porte sur le suivi postparticipation de 4 sessions des 1 048 personnes retenues à cette fin. Alors que le taux cumulatif de diplomation au terme de ces 4 sessions ne peut être qu'inférieur au taux cumulatif de juin 1995, il permet cependant d'étudier plus adéquatement le phénomène de la diplomation vu sous l'angle des caractéristiques personnelles et des caractéristiques liées aux études.

On remarque au tableau suivant que 163 personnes parmi les 1 048 obtiennent un diplôme à l'un ou l'autre des quatre sessions suivant la fin de participation à REPS. Ces personnes obtiennent majoritairement leur diplôme à la deuxième session après la fin de la participation à la mesure ou plus tard.

TABLEAU 18
RÉPARTITION DES DIPLÔMÉES APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À REPS,
PÉRIODE D'OBSERVATION DE QUATRE SESSIONS^a

Session après REPS	Diplômées	
	N	%
Session 1	15	9,2
Session 2	67	41,1
Session 3	35	21,5
Session 4	46	28,2
Total	163	100,0

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

Par ailleurs, parmi les 163 personnes ayant obtenu un diplôme au cours des deux années qui ont suivi la fin de la participation à REPS, la majorité d'entre elles (76,7 %) avaient participé à cette mesure pendant toute la durée permise. D'autres caractéristiques des diplômées seront examinées plus loin.

TABLEAU 19
RÉPARTITION DES DIPLÔMÉES APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À
REPS SELON LE NOMBRE DE SESSIONS DE PARTICIPATION À REPS, PÉRIODE
D'OBSERVATION DE QUATRE SESSIONS^a

Nombre de sessions REPS	Diplômées	%
1 session	9	5,5
2 sessions	9	5,5
3 sessions	20	12,3
4 sessions	125	76,7
Total	163	100,0

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

Le nombre moyen de sessions nécessaires en postparticipation pour obtenir un diplôme est de 2,69 pour les 163 diplômées. Si on considère maintenant la durée de participation à REPS ajoutée à celle de la postparticipation, la durée moyenne des études collégiales est de 5,7 sessions pour un total de 198 diplômées REPS et post REPS. Le taux cumulatif de diplomation deux ans après REPS est donc de 18,9 %.

Le tableau suivant présente les taux de diplomation obtenus selon certaines caractéristiques. On remarque en premier lieu que l'augmentation de l'âge de l'étudiante a tendance à favoriser

Chapitre 7

l'obtention d'un diplôme. De plus, une participation antérieure à Rattrapage scolaire est indicateur d'un taux cumulatif de diplomation beaucoup moins élevé qu'une non-participation à cette mesure. Enfin, les personnes ayant débuté leurs études collégiales avant de participer à REPS ont plus tendance à obtenir un diplôme que celles pour lesquelles REPS correspond à la première inscription au collégial. Ces deux derniers résultats sont à l'image des résultats obtenus sur les taux de réussite. Par ailleurs, le taux cumulatif de diplomation augmente considérablement en fonction du nombre de sessions réalisées grâce à la mesure REPS.

Le taux cumulatif de diplomation est supérieur pour les élèves inscrites dans un programme de formation technique et l'on constate que certaines familles de programmes conduisent davantage à un diplôme que d'autres (ex. : techniques humaines, physiques et biologiques).

TABLEAU 20
TAUX DE DIPLÔMÉES EN COURS DE PARTICIPATION ET EN POSTPARTICIPATION
À REPS SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, PÉRIODE D'OBSERVATION
DE QUATRE SESSIONS^a

Caractéristiques en début de REPS	N	Diplômées Taux de diplomation
Âge		
moins de 21 ans	10	18,9
21 à 29 ans	76	16,9
30 à 44 ans	106	20,4
45 ans et plus	6	24,0
Catégorie de ménage^b		
famille monoparentale 1 enfant	121	19,2
famille monoparentale 2 enfants et plus	74	18,5
Durée cumulative à l'aide		
moins de 4 ans	80	18,2
5 ans à 9 ans	80	19,5
10 ans et plus	38	20,4
Participation antérieure à Rattrapage scolaire		
non	89	27,5
oui	109	15,1
Dernier statut au collégial		
déjà inscrite avant REPS	110	25,5
première inscription	88	14,9
Nombre de sessions REPS		
1 session	16	4,9
2 sessions	14	5,4
3 sessions	22	19,8
4 sessions	146	41,6
Type de formation		
préuniversitaire	52	17,3
technique	139	20,6
hors programme	7	9,6
Famille de programmes		
Préuniversitaire		
arts	4	30,8
lettres	4	16,0
sciences humaines	41	17,3
sciences	3	12,0
Technique		
techniques administratives	28	11,6
techniques des arts	2	6,9
techniques biologiques	44	26,0
techniques humaines	38	33,3
techniques physiques	12	29,3
Autre		
autres que DEC	22	14,3
Type de programme, de diplôme		
DEC	176	19,7
CEC	10	23,8
AEC	5	13,1
Total	198	18,9

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

^b Inconnu = 19.

7.3 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA POURSUITE DES ÉTUDES ET DE LA DIPLOMATION

Le schéma suivant fait ressortir les principaux résultats obtenus par les participantes quant à la poursuite des études et la diplomation.

On constate en premier lieu que parmi les personnes ayant réalisé quatre sessions à REPS, soit le tiers des participantes parmi la sous-population à l'étude (33,5 %), la majorité (82,9 %) ont poursuivi leurs études collégiales. Ces personnes ont aussi beaucoup plus tendance que les autres groupes à obtenir un diplôme (41,6 %).

Rappelons que le taux global de diplomation REPS et post REPS pour le 1 048 personnes est de 18,9 %. Toutefois, si on applique les taux de diplomation obtenus avec cette sous population à l'ensemble de la population REPS (1 331 personnes), le taux de diplomation se situe alors à 22,0 %. Tout comme pour le taux cumulatif de poursuite, ce taux plus élevé s'explique par une proportion plus importante de participantes aux 3^e et 4^e sessions REPS dans le cas des 1 331 personnes.

**CHEMINEMENT DES PARTICIPANTES À LA MESURE REPS
(SOUS-POPULATION DE 1 048 PERSONNES)**

		Période REPS	Poursuite des études collégiales	Diplôme REPS et post REPS
1 048 personnes 100 %	1 session 31,4 %		34,0 %	4,9 %
	2 sessions 24,5 %		51,4 %	5,4 %
	3 sessions 10,6 %		62,2 %	19,8 %
	4 sessions 33,5 %		82,9 %	41,6 %
	Total		57,6 %	18,9 %
1 331 personnes ¹ 100 %	Total		61,4 %	22,0 %

¹ Il s'agit d'une estimation faite à partir des taux par session obtenus avec la sous-population de 1 048 personnes, appliqués aux 1 331 personnes.

7.4 LA SORTIE DE L'AIDE SOCIALE APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À REPS

Les données statistiques sur les 1 048 personnes constituant la population de référence en postparticipation à REPS indiquent que 38,7 % des participantes étaient demeurées à l'aide durant toute la période d'observation de deux ans après leur participation à la mesure. Quant aux personnes qui sortent de l'aide, si l'on exclut la première session pour tenir compte des ajustements dus à la transition vers une autre source de revenu, on remarque qu'environ le tiers des participantes ne sont plus à l'aide à chacune des sessions subséquentes (entre 28,8 % et 35,2 % selon la session).

TABLEAU 21
TAUX DE PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION
À REPS, PÉRIODE D'OBSERVATION DE QUATRE SESSIONS^a

Sessions post REPS	Présente à l'aide durant au moins 1 mois %	Absente de l'aide durant toute la session %	Total %
Session 1	96,4	3,6	100,0
Session 2	71,2	28,8	100,0
Session 3	67,3	32,7	100,0
Session 4	64,8	35,2	100,0
Total N=1 048	Présente à l'aide durant 24 mois 38,7	Absente de l'aide durant 24 mois 3,0	

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

La présence à l'aide après REPS varie selon le nombre de sessions de participation à cette mesure. Plus la durée de participation à REPS s'allonge, plus le nombre de mois de présence à l'aide diminue après la fin de la participation. On avait vu plus tôt que plus la durée de participation à REPS s'allongeait, plus les études en postparticipation à la mesure avaient tendance également à s'allonger, ce qui peut être mis en parallèle avec la présence à l'aide après REPS.

À cet effet, le nombre de mois de présence à l'aide au cours des 24 mois d'observation a été calculé en fonction du nombre de sessions d'études après REPS durant ces 24 mois. La diminution des mois de présence à l'aide est très marquée à mesure que le nombre de sessions après REPS augmente. Ainsi, les personnes ayant poursuivi leurs études pendant 4 sessions sont en grande majorité sorties de l'aide sociale, comme l'indique le tableau qui suit (5,8 mois de présence à l'aide sur 24 mois d'observation). Cette situation n'est pas surprenante, si l'on considère le fait que les personnes qui s'inscrivent à des études à temps plein après REPS ne peuvent demeurer à l'aide.

TABLEAU 22
DURÉE MOYENNE DE PRÉSENCE À L' AIDE SOCIALE APRÈS REPS SELON
LE NOMBRE DE SESSIONS DE PARTICIPATION À CETTE MESURE ET LE NOMBRE
DE SESSIONS POURSUIVIES APRÈS LA FIN DE LA PARTICIPATION À CETTE MESURE,
PÉRIODE D' OBSERVATION DE QUATRE SESSIONS^a

Sessions REPS	Durée moyenne à l'aide après REPS
N	(mois)
1	18,9
2	17,4
3	15,3
4	10,4
Sessions après REPS	
N	
0	19,8
1	18,3
2	13,6
3	11,6
4	5,8
Total (N=1 048)	15,3

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

Par ailleurs, tel que l'indique le tableau suivant, les participantes inscrites initialement en formation technique ont une durée moyenne à l'aide légèrement inférieure (14,7 mois) à la durée moyenne de celles inscrites en formation préuniversitaire (16,2 mois), au cours des 24 mois suivant la fin de leur participation à REPS. Ces dernières ont moins tendance à poursuivre leurs études collégiales au cours de cette période (47 % d'entre elles le font comparativement à 63 % pour celles du secteur technique).

TABLEAU 23
DURÉE DE PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE APRÈS REPS SELON LE TYPE DE FORMATION
EN DÉBUT DE PARTICIPATION À REPS, PÉRIODE D'OBSERVATION DE QUATRE SESSIONS^a

Présence à l'aide sociale	Type de formation en début de participation à REPS			
	Préuniversitaire		Technique	
	N	%	N	%
0 à 3 mois	55	18,3	137	20,3
4 à 13 mois	53	17,7	139	20,6
14 à 23 mois	55	18,3	164	24,3
24 mois	137	45,7	235	34,8
Total	300	100,0	675	100,0
Durée moyenne à l'aide (mois)	16,2		14,7	

^a Il s'agit de personnes dont la période d'observation est d'au moins quatre sessions après REPS, soit 1 048 personnes.

À la différence des tableaux qui précèdent et qui font état de la présence à l'aide sociale au cours des 24 mois suivant immédiatement la participation à REPS, le tableau suivant établit la présence à l'aide au cours de la période postcollégiale. Cette période de 24 mois est celle qui suit l'obtention du diplôme ou encore la dernière session d'études collégiales au cours de la participation à REPS ou après celle-ci.

TABLEAU 24
DURÉE DE PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE EN PÉRIODE POSTCOLLÉGIALE^a

Présence à l'aide sociale	Diplômées en cours de participation à REPS	Diplômées après REPS	Diplômées Total	Inscription au collégial après REPS	Aucune inscription après REPS
	%	%	%	%	%
0 à 3 mois	11,4	43,6	37,9	30,6	5,7
4 à 13 mois	25,7	17,2	18,7	17,4	10,8
14 à 23 mois	20,0	20,9	20,7	22,0	19,1
24 mois	42,9	18,4	22,7	30,1	64,4
Total	100,0 N=35	100,0 N=163	100,0 N=198	100,0 N=432	100,0 N=418
Durée moyenne à l'aide (mois)			11,0	13,1	20,0

^a Période de 24 mois qui suit la dernière session d'études collégiales suivie dans le cadre de REPS ou après ou, le cas échéant, l'obtention d'un diplôme, pour les 1 048 personnes dont la période d'observation est d'au moins 4 sessions après REPS.

On peut constater que les diplômées ont beaucoup plus tendance à sortir de l'aide à la suite de leur diplomation que les autres catégories : moins du quart (22,7 %) sont restées à l'aide sociale durant toute la période d'observation de deux ans après l'obtention de leur diplôme. En ce qui a trait à celles qui ont poursuivi leurs études collégiales sans obtenir de diplôme, 30,1 % étaient de retour à l'aide durant les 24 mois qui ont suivi leur dernière inscription après la fin de la participation à REPS. Pour les participantes à la mesure qui n'ont pas poursuivi leurs études après la fin de REPS et qui n'avaient pas obtenu de diplôme, près des deux tiers sont demeurées à l'aide durant les 24 mois d'observation.

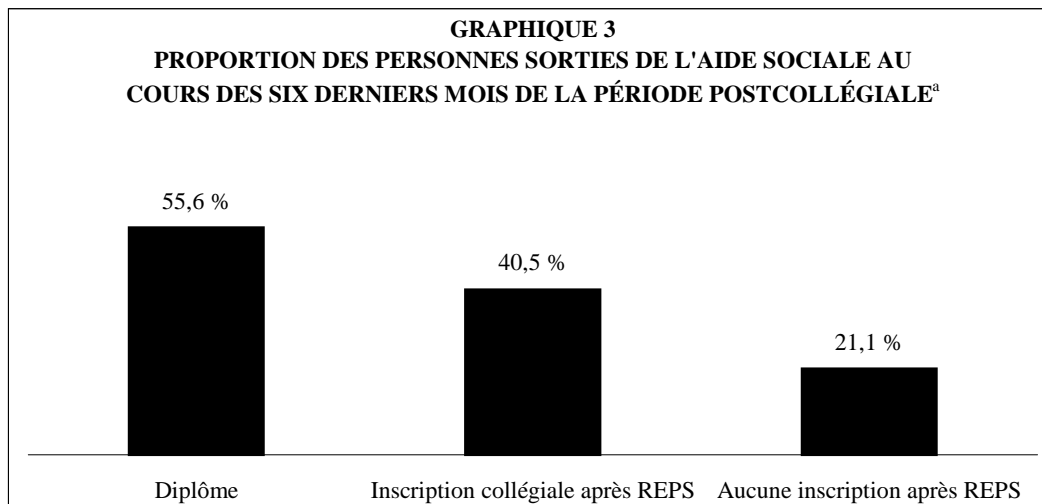
Lorsqu'on isole les six derniers mois de la période postcollégiale, c'est-à-dire du 18^e au 24^e mois, on est mieux à même de connaître les effets à plus long terme de la participation à REPS et de l'obtention d'un diplôme. Ainsi, les personnes qui quittent davantage l'aide sont celles qui ont obtenu un diplôme, particulièrement celles qui l'ont obtenu au cours des sessions qui ont suivi la fin de la participation à REPS. Près de six de ces personnes sur dix n'étaient plus à l'aide durant cette période. À l'inverse, celles qui ont participé à REPS, mais n'ont pas obtenu de diplôme ou n'ont pas poursuivi leurs études après REPS se retrouvent beaucoup plus souvent à l'aide : près de sept sur dix y ont été présentes durant les six mois d'observation. En ce qui a trait aux personnes qui ont obtenu un diplôme durant leur participation à la mesure ou encore qui ont poursuivi leurs études collégiales mais sans obtenir de diplôme, près de la moitié étaient présentes à l'aide durant les six mois observés.

TABLEAU 25
DURÉE DE PRÉSENCE À L'AIDE AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS
DE LA PÉRIODE POSTCOLLÉGIALE^a

Présence à l'aide sociale	Diplôme en cours de participation à REPS %	Diplôme après REPS %	Diplômées	Inscription au collégial après REPS %	Aucune inscription après REPS %
0 mois	40,0	58,9	55,6	40,5	21,1
1 à 5 mois	14,3	8,0	9,0	12,3	9,5
6 mois	45,7	33,1	35,4	47,2	69,4
Total	100,0 N=35	100,0 N=163	100,0 N=198	100,0 N=432	100,0 N=418

^a Période de 24 mois qui suit la dernière session d'études collégiales suivie dans le cadre de REPS ou après ou, le cas échéant, l'obtention d'un diplôme, pour les 1 048 personnes dont la période d'observation est d'au moins 4 sessions après REPS.

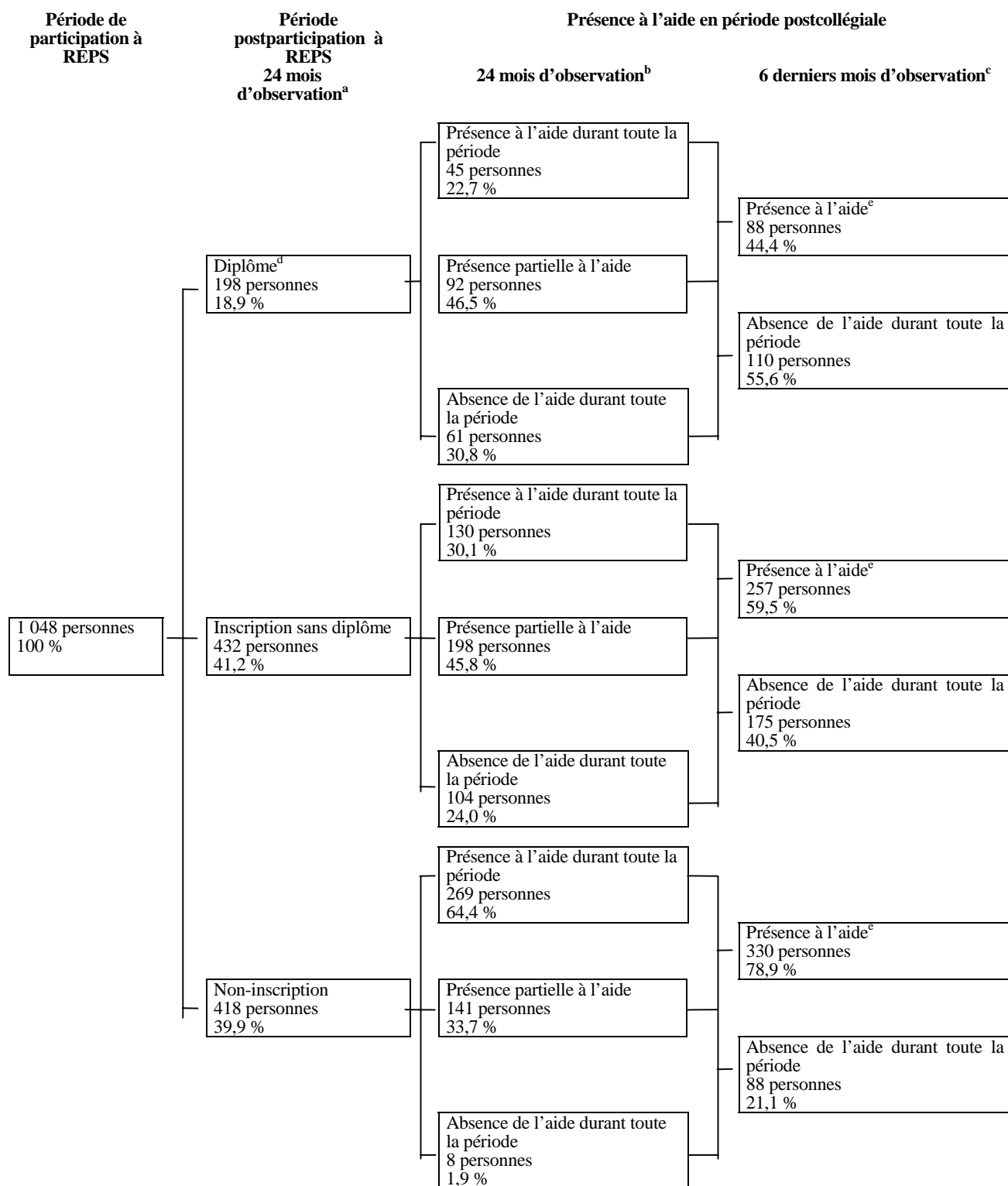
Le graphique qui suit illustre de façon plus évidente encore les différents taux de sortie de l'aide au cours des six derniers mois d'observation selon les situations des élèves.



^a Période de 24 mois qui suit la dernière session d'études collégiales suivie dans le cadre de REPS ou après ou, le cas échéant, l'obtention d'un diplôme, pour les 1 048 personnes dont la période d'observation est d'au moins 4 sessions après REPS.

Le schéma suivant présente le suivi des 1 048 participantes en termes de présence à l'aide : présence durant toute la période d'observation, présence partielle ou absence de l'aide, selon qu'elles ont obtenu un diplôme ou non, et selon qu'elles ont poursuivi ou non leurs études après la participation à REPS. La période d'observation est de 24 mois après les études collégiales, en isolant les six derniers mois. Il est important de rappeler que le taux de diplomation de 18,9 % constitue le taux cumulé sur deux ans d'observation. Appliqué à la population totale, le taux est de 22,0 %.

RÉSULTATS SUR LA PRÉSENCE À L'AIDE (SOUS-POPULATION 1 048 PERSONNES)



^a 24 mois suivant immédiatement la fin de la participation à REPS.

^b 24 mois suivant l'obtention du diplôme, la dernière session de participation à REPS ou la dernière session après REPS.

^c 6 derniers mois de la période de 24 mois d'observation qui précède.

^d Il s'agit des diplômées au cours de la participation et après la participation à REPS pour un suivi de deux ans.

^e Présence à l'aide durant au moins un mois sur les 6 derniers mois de suivi postcollégial.

7.5 COMPARAISON DE LA DIPLOMATION DES PERSONNES INSCRITES À REPS AVEC L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

La population totale de cette étude participant à la mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale est de 1 331 personnes prestataires de l'aide sociale. Ces personnes étaient inscrites aux sessions d'automne et d'hiver 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993.

Pour fins de comparaison avec la population étudiante totale du collégial, seules les cohortes d'automne de ces trois années, pour l'enseignement ordinaire, ont été retenues. Ainsi, pour ces trois sessions, on retrouve 540 personnes inscrites à REPS. Pour ces mêmes sessions, 85 520 femmes étaient inscrites au collégial en enseignement ordinaire. Que ce soit l'une ou l'autre de ces populations, l'inscription à ces sessions d'automne constituait pour chacune de ces personnes leur première inscription au collégial.

Au terme de 5 années d'observation, on retrouve des différences importantes dans les taux de diplomation entre les deux groupes comparés. Les élèves inscrites à REPS ont obtenu un diplôme (durant REPS et après REPS) dans une proportion de 25,6 %, tandis que pour la population féminine en général, le taux de diplomation est de 69,1 %. Quel que soit le nombre d'années écoulées après l'inscription, les étudiantes de la population en général obtiennent un diplôme dans de plus grandes proportions. On note un écart plus important au niveau préuniversitaire (40 à 50 points de pourcentage d'écart) qu'en formation technique (20 à 30 points de pourcentage d'écart). Ces taux prennent en considération la population de référence qui diminue au fil des ans. Par ailleurs, pour les étudiantes de REPS, les taux de diplomation sont plus élevés en formation technique, sauf après 2 ans, qu'en formation préuniversitaire, alors que l'inverse est vrai pour l'ensemble des étudiantes du collégial. Il apparaît alors que non seulement les élèves participant à REPS s'inscrivent davantage en formation technique que l'ensemble des élèves du collégial, mais qu'elles ont raison de s'y inscrire, puisqu'elles obtiennent des diplômes en plus grande proportion.

Cette comparaison doit cependant être examinée avec circonspection. Les participantes à la mesure REPS ont connu un cheminement scolaire discontinu, ayant souvent interrompu leurs études durant le secondaire et poursuivi beaucoup plus tard grâce à la mesure Rattrapage scolaire. On doit également se rappeler que les participantes à REPS ont plus de responsabilités à assumer et de contraintes financières que les autres étudiantes du collégial, étant seules avec leurs enfants. Compte tenu de ces facteurs, on ne doit donc pas se surprendre du faible taux de diplomation.

TABLEAU 26
TAUX CUMULATIF DE DIPLOMATION SELON LE NOMBRE D'ANNÉES ÉCOULÉES
POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT INSCRITES À L'AUTOMNE AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE,
CLIENTÈLE FÉMININE DU MEQ ET PARTICIPANTES À REPS, 1990, 1991 ET 1992

Type de formation	Années écou­lées	Clientèle féminine du MEQ			Participant­es à REPS		
		Total des femmes diplômées	Total des femmes inscrites	Taux de diplomation	Total des femmes diplômées	Total des femmes inscrites	Taux de diplomation
Préuniversitaire	1 année	62	58 909	0,1	0	149	0,0
	2 années	23 910	58 909	40,6	8	149	5,4
	3 années	35 910	58 909	60,9	16	149	10,7
	4 années	26 452	37 907	69,8	20	108	18,5
	5 années	13 834	18 597	74,4	13	55	23,6
Technique	1 année	0	26 611	0,0	0	391	0,0
	2 années	473	26 611	1,8	7	391	1,8
	3 années	9 004	26 611	33,8	47	391	12,0
	4 années	9 126	17 564	52,0	65	294	22,1
	5 années	5 067	8 740	58,0	43	164	26,2
Toute formation	1 année	62	85 520	0,1	0	540	0,0
	2 années	24 383	85 520	28,5	15	540	2,8
	3 années	44 905	85 520	52,5	63	540	11,7
	4 années	35 578	55 471	64,1	85	402	21,1
	5 années	18 901	27 337	69,1	56	219	25,6

FAITS SAILLANTS*La poursuite des études collégiales après REPS*

- Le nombre de sessions après REPS augmente avec le nombre de sessions de participation dans le cadre de cette mesure; le taux de poursuite des études collégiales est plus élevé chez les élèves qui avaient déjà été inscrites au collégial avant leur participation à cette mesure;
- une proportion de 57,6 % des participantes ont poursuivi leurs études collégiales après la fin de la mesure (sous-population REPS); ce taux est estimé à 61,4 % pour l'ensemble de la population REPS, en considérant les taux obtenus selon la durée de participation avec la sous-population;
- le nombre moyen de sessions d'études après REPS de 2,54 (sous-population REPS);
- comparativement aux élèves inscrites en formation préuniversitaire, une plus grande proportion d'élèves inscrites en formation technique poursuivent leurs études après REPS.

La diplomation après REPS et la diplomation totale

- Le taux cumulatif de diplomation augmente avec le nombre de sessions REPS réalisées;
- le taux cumulatif de diplomation deux ans après REPS est de 18,9 % (sous-population de 1 048 personnes); ce taux se situe à 22,0 % pour l'ensemble de la population REPS, en considérant les taux obtenus avec la sous-population;
- le taux de diplomation est plus élevé pour les personnes n'ayant pas participé antérieurement à Rattrapage scolaire ainsi que pour les personnes s'étant déjà inscrites au collégial avant REPS;

La sortie de l'aide sociale après REPS

- Près de quatre participantes sur dix sont demeurées présentes à l'aide durant les 24 mois d'observation après leur participation à REPS;
- plus le nombre de sessions à REPS est élevé, plus la durée des études après REPS s'allonge et plus le nombre moyen de mois de présence à l'aide après REPS diminue. Ainsi, les personnes ayant poursuivi leurs études après REPS pendant 4 sessions ne comptent que 5,8 mois à l'aide post REPS sur 24 mois d'observation;
- sur une période d'observation de 24 mois, la durée moyenne de présence à l'aide en période postcollégiale est de 11,0 mois pour les diplômées, de 13,1 mois pour les personnes ayant poursuivi leurs études collégiales mais n'ayant pas obtenu de diplôme et de 20,0 mois pour celles n'ayant pas poursuivi leurs études après leur participation à la mesure;
- au cours des six derniers mois de la période postcollégiale étudiée, plus de la moitié des diplômées étaient absentes de l'aide. Cette proportion s'établit à 40,5 % pour les personnes ayant poursuivi leurs études sans avoir obtenu de diplôme, alors qu'elle se situe à 21,1 % pour les personnes n'ayant pas poursuivi leurs études au terme de REPS (sans avoir obtenu de diplôme).

CONCLUSION

Comment interpréter les résultats sur la performance scolaire et les incidences sur la sortie de l'aide des participantes à la mesure REPS? Voici quelques grands constats qui se dégagent de l'étude, assortis de commentaires et de questions qu'ils suscitent.

Un arrêt des études souvent prématuré

Près de la moitié des participantes (45,7 %) ne participent à la mesure REPS que durant une ou deux sessions; elles n'obtiennent généralement pas de diplôme durant cette participation, plusieurs ne poursuivent pas leurs études (58,4 %) et, par conséquent, ne quittent pas l'aide sociale. On est loin des résultats escomptés. On peut dès lors s'interroger sur la pertinence de leur démarche de formation de même que sur les raisons de leur abandon : ces personnes étaient-elles prêtes et outillées pour entreprendre une formation collégiale? La formation choisie leur convenait-elle? Ont-elles rencontré des problèmes pour concilier les études et les responsabilités familiales? Auraient-elles eu besoin de plus de soutien en cours de formation ou d'une meilleure orientation au départ?

On constate par ailleurs que la participation à la mesure REPS fait suite, dans 67,6 % des cas, à une participation à Rattrapage scolaire, mesure qui conduit à l'acquisition du diplôme d'études secondaires. Dans ce contexte, il y aurait lieu d'identifier plus spécifiquement les besoins de la personne avant de la référer à cette mesure; il y aurait lieu également de s'interroger, dans certains cas, sur la pertinence d'offrir, plutôt qu'une formation générale, une formation de courte durée conduisant plus rapidement au marché du travail, ou encore une formation en alternance travail/études.

Des taux de réussite des cours intéressants

Les taux moyens de réussite des cours pour les personnes ayant réalisé au moins trois ou quatre sessions d'études dans le cadre de la mesure REPS (79,1 % et 88,8 %) se comparent avantageusement à ceux de l'ensemble des élèves du collégial (entre 76 % et 86 %). Il s'agit d'un résultat intéressant, surtout si l'on prend en considération le fait que les élèves participant à REPS sont souvent plus âgées que l'ensemble des élèves du collégial, qu'elles ont eu des parcours de formation discontinus et qu'elles assument toutes des responsabilités familiales. Ces données confirment que, parmi l'ensemble des participantes à REPS, celles qui persévèrent dans leurs études obtiennent de bons résultats. Cependant, ces succès scolaires ne mènent pas souvent à un diplôme.

Conclusion

Peu de diplômées

Un des constats les plus importants de cette étude est sans nul doute le fait que le diplôme constitue une denrée “ rare ” parmi les participantes. En effet, sur l’ensemble des personnes ayant participé à REPS, 21,3 % ont obtenu un diplôme pendant ou après REPS. L’étude apporte toutefois quelques éléments d’explication. D’une part, plusieurs élèves mettent un terme à leurs études de façon prématurée, comme mentionné ci-haut, bien avant d’avoir terminé leur programme d’études. Le taux de diplomation est donc affecté à la baisse. D’autre part, certaines élèves, à l’instar de l’ensemble des élèves du collégial, allongent de plusieurs sessions la durée prévue pour la réalisation de leur programme d’études. On constate d’ailleurs que la diplomation survenant après la fin de la participation à REPS est beaucoup plus élevée que celle survenant au cours de la participation à la mesure, et ce, malgré que bon nombre d’élèves aient commencé leurs études collégiales avant de s’inscrire à REPS. Cette situation fait en sorte qu’un certain nombre de participantes étaient toujours aux études à la fin de la période d’observation de cinq ans.

Le faible taux de diplomation ne peut toutefois s’expliquer par ces seuls éléments et l’on aurait avantage à approfondir ce phénomène à l’aide, par exemple, d’une étude qualitative.

Plus on étudie, plus on sort de l’aide sociale

Bien que la mesure réussisse peu, globalement, à sortir les participantes de l’aide, il ressort de façon évidente que l’obtention d’un diplôme et, surtout, la poursuite des études après la participation à REPS contribue fortement à réduire les durées de présence à l’aide en postparticipation. En effet, six participantes sur dix ayant obtenu un diplôme au cours de leurs études collégiales après REPS étaient sorties de l’aide 18 mois après leur dernière inscription au collégial.

Les résultats confirment que la persévérance dans les études assortie d’un diplôme contribuent à faire sortir les personnes de l’aide sociale, notamment pour un emploi ou des études supérieures. Il est étonnant de constater, et l’étude sur ce point n’apporte que peu d’explications, que les personnes qui obtiennent leur diplôme durant la période REPS se retrouvent plus souvent à l’aide dans les mois qui suivent leur diplomation que celles qui ont obtenu leur diplôme après la fin de la mesure. Il est possible que ces personnes n’aient tout simplement pas trouvé d’emplois ou qu’elles aient étudié dans des secteurs moins en demande sur le marché du travail. Quoi qu’il en soit, le diplôme n’a pas été suffisant pour les sortir de l’aide. Dans le cas des femmes ayant obtenu leur diplôme après REPS, celles-ci avaient déjà rompu les liens avec la sécurité du revenu; elles comptaient déjà sur d’autres sources de revenus avant d’obtenir leur diplôme et ne sont pas revenues à l’aide par la suite.

Au-delà de l'objectif d'évaluation qui était de mesurer l'atteinte des objectifs scolaires de la mesure Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale, l'étude visait également à dégager les facteurs qui favorisent une meilleure réussite scolaire.

Un des points importants qui mérite d'être souligné à ce propos est le fait que les deux tiers des participantes à REPS ont également participé à la mesure Rattrapage scolaire. Cette variable combinée au statut collégial, c'est-à-dire le fait que REPS correspond ou non à une première inscription au collégial, constituent les deux facteurs qui teintent le plus les résultats obtenus en termes de réussite scolaire et de diplomation. Il semble en effet plus difficile de réussir et d'obtenir un diplôme pour les personnes ayant participé à Rattrapage scolaire antérieurement. De même, compte tenu de la durée des études collégiales, les élèves qui " ont pris de l'avance ", c'est-à-dire celles pour qui REPS correspond à une poursuite des études plutôt qu'à un début réussissent mieux, poursuivent davantage leurs études après REPS et obtiennent plus souvent un diplôme.

Enfin, mentionnons que les résultats scolaires obtenus par les participantes et présentés dans ce document ne reflètent pas l'ensemble des résultats et des acquis que peut entraîner une participation à une mesure pour les prestataires de l'aide sociale.

ANNEXE

LA MESURE RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE

ASPECTS NORMATIFS ET ADMINISTRATIFS

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible à la mesure, une personne doit, au début de sa participation :

- être chef de famille monoparentale;
- être prestataire de l'aide financière de dernier recours, et ce, pour un total de 24 mois au cours des 36 derniers mois;
- être inscrite à temps plein à un programme d'études collégiales sanctionné par le ministère de l'Éducation ou par un collège ou encore être inscrite à un programme d'études universitaires sanctionné par une université. Ces programmes doivent être offerts dans des établissements reconnus par le ministère de l'Éducation aux fins des prêts et bourses.

La pertinence de participer à la mesure doit être établie dans le cadre d'un plan d'action élaboré par une personne représentant le ministère.

On considère comme des études à temps plein, au collégial : 4 cours ou 180 heures de cours par session; à l'université : 12 unités ou crédits de cours par session ou un stage à temps plein faisant partie du programme d'études poursuivi.

Exceptionnellement, une personne déjà inscrite à la mesure REPS et pour qui une participation à temps partiel permet, dans le cadre de sa dernière session d'études, l'obtention d'un diplôme de fins d'études, peut être considérée admissible aux fins du programme.

2. TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Au collégial, la fréquentation d'un établissement d'enseignement public est privilégiée. La fréquentation d'un collège privé est acceptée dans les cas suivants :

- lorsque l'admission dans un collège public est refusée par manque de place ou contingentement d'un programme;
- lorsqu'un programme d'études ou son équivalent n'est pas disponible au secteur public dans un rayon de 50 km du domicile de la personne;

- lorsqu'un programme d'études est offert par un établissement public ou privé, dans un rayon de 50 km, la personne peut décider de fréquenter l'établissement privé; elle devra assumer elle-même le supplément des frais d'études exigé, s'il y a lieu.

3. DURÉE DE PARTICIPATION

Une personne peut bénéficier de cette mesure pour un maximum de six sessions consécutives à l'intérieur d'une période de 24 mois à partir du début de la première session.

L'inscription de la personne participante doit être confirmée à chaque trimestre d'études admissible. Toute session d'études à temps plein, qu'elle soit suivie à l'automne, à l'hiver ou à l'été, est comptabilisée comme une session.

La personne qui, entre deux sessions d'études, occupe temporairement un emploi et ne reçoit momentanément plus d'aide financière demeure admissible à la mesure. Cette situation, qui survient généralement pendant les vacances scolaires, doit toutefois faire l'objet d'une entente avec le CTQ et être signalée dans le plan d'action de la personne. À défaut d'une entente, la personne doit se requalifier pour participer à nouveau à la mesure.

4. LES PRESTATIONS

Toute personne admise à cette mesure bénéficie du barème de participation prévu au règlement, sauf durant les vacances scolaires (été).

Le règlement prévoit des prestations spéciales pour compenser les frais inhérents à la fréquentation scolaire, notamment :

- frais de garde;
- allocation de participation à une mesure (Soutien financier);
- coûts des études (frais d'admission, droits de scolarité, droits d'inscription, frais de matériel scolaire ou didactique, etc.);
- frais de déménagement;
- carnet de réclamation.

Il appartient à la personne participante de signaler tout changement à sa participation ou à sa situation. Elle doit également fournir au CTQ une copie des relevés de notes et du diplôme obtenu.

5. ABANDONS ET ÉCHECS¹⁷

¹⁷ Notons que, depuis 1992, la notion d'abandon au collégial a été associée à la notion d'échec.

Une session est échouée lorsque la personne participante ne réussit que la moitié ou moins de ses cours. Dans les cas d'abandons ou d'échecs avec motif valable, l'admissibilité de la personne est maintenue et elle peut reprendre sa participation lors de la session suivante, pourvu que le nombre de sessions autorisé par la mesure ne soit pas dépassé.

Les cas d'abandons ou d'échecs sans motif valable provoquent l'inadmissibilité à la mesure.

6. L'ARRIMAGE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

La personne qui a recours au programme d'aide financière aux étudiants pour la poursuite des études commencées dans le cadre de la mesure peut bénéficier des avantages suivants :

- une aide financière de dernier recours non remboursable en période de transition vers le programme;
- le maintien des prestations spéciales pour services dentaires et pharmaceutiques pendant une période d'au plus un an, pourvu que la personne demeure étudiante.

